

**28^e Réunion ordinaire de la Commission internationale
pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)**
(13-20 novembre 2023)

Ordres du jour provisoires annotés

Séances plénières

1. Ouverture de la réunion

M. Ernesto Penas (UE), Président de la Commission, ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants tant en présentiel qu'en ligne.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

*L'ordre du jour des séances plénières porte la cote **PLE_100/2023**. L'ordre du jour provisoire figure dans le **GEN-002/2023**. Toutefois, celui-ci est susceptible d'être modifié au fur et à mesure de l'avancement de la réunion. Les participants sont donc invités à consulter régulièrement le site des documents de la réunion pour prendre connaissance des versions mises à jour.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, présentera les Parties contractantes présentes. La liste des participants sera diffusée sous la référence **GEN_008/2023**.*

4. Présentation des observateurs

*M. Camille Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, présentera les délégations d'observateurs présentes. La liste des participants sera diffusée sous la référence **GEN_008/2023**.*

5. Examen du rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) et discussion d'une proposition visant à établir un processus sur l'état des réponses aux demandes de la Commission

*Le Dr Craig Brown, Président du SCRS, présentera les principales conclusions du SCRS, contenues dans le rapport du SCRS **PLE_104/2023** et le rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques, **PLE_105/2023**. Des informations sur les espèces individuelles seront présentées aux Sous-commissions. Le Dr Brown donnera quelques réponses à la Commission en ce qui concerne les tortues de mer, les systèmes de suivi électronique, la prise en compte des écosystèmes et du changement climatique et la pertinence des approches alternatives aux programmes d'observateurs scientifiques proposées par les CPC, et répondra aux questions soulevées.*

*La feuille de route révisée pour les processus MSE de l'ICCAT sera présentée en tant que **PLE_108/2023**. L'adoption finale de cette feuille de route pourrait être reportée à la dernière session plénière, une fois que les Sous-commissions auront délibéré.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions tenues en 2023 et examen de toute action nécessaire

*Les rapports des différentes réunions intersessions seront examinés par les organes subsidiaires compétents, qui pourront faire part de leurs conclusions à la Commission après examen. Les rapports des différentes réunions intersessions ont été publiés comme suit : Rapport de la réunion d'experts sur le changement climatique (**PLE_112/2023**) ; Rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 1 (**PA1_501/2023**) ; Rapport de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 sur le listao occidental (**PA1_502/2023**) ; Rapport de la troisième réunion intersessions de la Sous-commission 1 (**PA1_503/2023**) ; Rapport du Président sur la quatrième réunion intersessions de la Sous-commission 1 (**PA1_504/2023**) ; Rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 (**PA2_602/2023**) ; Rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur l'évaluation de la stratégie de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord (MSE) (**PA4_803/2023**) ; Rapport de la deuxième réunion intersession de la Sous-commission 4 sur l'évaluation de la stratégie de gestion de*

l'espadon de l'Atlantique Nord (MSE) (PA4_804/2023) ; Rapport de la troisième réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur l'évaluation de la stratégie de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord (MSE) (PA4_805/2023) ; Rapport de la première réunion du Groupe de travail technique eBCD (PWG_403/2023) ; Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail technique eBCD (PWG_404/2023) ; Rapport de la réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) (PWG_406/2023) ; Rapport de la 16ème réunion intersessions du Groupe de travail sur les mesures de contrôle intégré (IMM) (PWG_408/2023) ; Rapport de la réunion du Groupe de travail ad hoc sur le système de documentation des captures (CDS WG) (PWG_409/2023) ; Rapport du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail (LSWG) (PWG_410/2023) ; Rapport de la première réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (GT-EMS) (PWG-411/2023) ; ; Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (GT-EMS) (PWG-412/2023) ; Rapport de synthèse du Président du Séminaire sur l'arraisonnement et l'inspection en haute mer (PWG-425/2023) et Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la technologie de déclaration en ligne (COC_302/2023).

7. Examen final du suivi de la deuxième évaluation des performances et examen de la nécessité d'une future évaluation des performances

*Chaque organe subsidiaire devrait, si le temps le permet, examiner et envisager toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des Recommandations du Comité d'Évaluation des Performances . La plénière devrait examiner les conclusions de chaque organe, ainsi que les recommandations renvoyées à la plénière, en vue de déterminer si une mesure ultérieure est nécessaire. Toutefois, si l'on manque de temps, cela pourrait être examiné à la Réunion annuelle de 2024. Les informations concernant la plénière seront diffusées en tant que document **PLE_116/2023**.*

8. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

*Des informations sur le fonds pour la participation aux réunions (MPF) sont présentées dans le document **STF_206/2023**.*

9. Coopération avec d'autres organisations et mises à jour les concernant

- 9.1 Coopération avec d'autres OIG

*Des informations sur ce sujet sont présentés dans le **PLE_109/2023**. Un Projet de protocole d'entente entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et le Secrétariat de la Commission de la mer des Sargasses est disponible sous la cote **PLE_107/2023**. La CGPM et la COPACO prendront la parole à ce sujet.*

- 9.2 *La FAO fera une brève présentation sur l'ABNJ (**PLE_111/2023**). Des informations supplémentaires et une mise à jour sur l'avancement de l'ABNJ2 sont disponibles dans le document **PLE_106/2023**.*

- 9.3 *Des mises à jour sur les processus BBNJ, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, et l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche et tout autre instrument pertinent seront présentées.*

Un représentant de la DOALOS fera une brève intervention sur l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons et le BBNJ.

10. Rapport du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Présidente du STACFAD passera en revue les travaux entrepris et les recommandations formulées par le STACFAD, y compris les décisions relatives au budget et aux contributions au titre de 2013 (**STF_203/2023**, **STF_204/2023** et **STF_205/2023**).*

11. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

Les rapports des Sous-commission seront adoptés par correspondance. La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par les Sous-commissions pour adoption.

12. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par le Comité ainsi que les Tableaux d'application (COC_304/2023) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions du COC disponibles dans le document COC_308/2023. Le COC pourrait être orienté dans ses actions par la Rés. 16-17.

13. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par le Groupe, y compris l'approbation de la liste IUU (PWG_405/2023).

14. Simplification des mesures de conservation et de gestion

Le Secrétariat, en consultation avec le Président de la Commission, a élaboré le document PLE_103/2023.

15. Réunions intersessions en 2024

La Commission pourrait souhaiter fixer les dates et les lieux de tenue des réunions intersessions en 2024, y compris leur format (en présentiel, en ligne ou hybride) Plusieurs projets de recommandations prévoient la possibilité de créer de nouveaux groupes de travail. S'ils sont adoptés, ils devront être pris en compte.

16. Élection du Président et des Vice-présidents

Comme il est d'usage lors d'une réunion ordinaire, la Commission doit élire un Président, un premier Vice-Président et un deuxième Vice-Président.

17. Autres questions

D'autres questions peuvent être soulevées par les Parties contractantes participant à la réunion, ou par le Président, si besoin est. Toutefois, dans la mesure du possible, les CPC devraient informer le Président, avant la réunion, de toute question qu'elles souhaitent soulever et soumettre tous les documents pertinents à l'avance.

17.1 Changement climatique

La Présidente de la réunion d'experts sur le changement climatique présentera les conclusions de la réunion tenue en juillet 2023. Le Royaume-Uni a présenté un « Projet de Résolution de l'ICCAT sur la création d'un Groupe permanent conjoint d'experts sur le changement climatique (SJEG-CC) » dans le document PLE_110/2023.

18. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

La Commission doit déterminer les dates de la prochaine réunion annuelle et réfléchir au format de celle-ci (en présentiel/hybride).

19. Adoption du rapport et clôture

À la date de rédaction, plusieurs déclarations écrites pour la plénière ont été reçues et sont publiées en tant que documents PLE_113/2023, PLE_114/2023, PLE_117/2023 et PLE_118/2023. D'autres déclarations seront publiées au fur et à mesure de leur arrivée.

Comité d'application (COC)

1. Ouverture de la réunion

Le Président du Comité d'application, M. Derek Campbell (États-Unis), ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est disponible en tant que document **COC_300/2023**.*

4. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne et prochaines étapes

*Le rapport de la réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne est disponible en tant que document **COC_302/2023**. Une mise à jour de l'état actuel de l'IOMS figure dans le document **COC_316/2023**.*

5. Examen des moyens d'utiliser le renforcement des capacités pour améliorer l'application

*Des extraits des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, telles que déclarées par les CPC dans leurs rapports annuels, figurent dans le document **COC_311/2023**.*

*Les demandes d'assistance en matière d'application, conformément au financement disponible dans le cadre d'ABNJ II, ont été compilées dans le document **COC_313/2023**.*

6. Examen de toute question en suspens dans les recommandations de l'évaluation des performances ainsi que des recommandations des ateliers d'experts sur les meilleures pratiques en matière d'application dans les ORGP.

*Le tableau le plus récent des questions découlant de l'évaluation des performances est publié dans le document **COC_318/2023**.*

7. Examen du rapport du Secrétariat au Comité d'application

*Le rapport du Secrétariat au Comité d'application est disponible sous la cote **COC_303/2023**.*

8. Examen prioritaire d'autres recommandations, en tenant compte des mesures identifiées pour examen lors de la réunion du COC de 2022, du calendrier d'expiration des recommandations et, si possible, du calendrier des évaluations du SCRS, le cas échéant.

a. Requin-taupe bleu

*b. Recommandation de l'ICCAT en vue d'améliorer l'examen de l'application des mesures de conservation et de gestion s'appliquant aux istiophoridés capturés dans la zone de la Convention de l'ICCAT (Rec. 18-05) (feuille de contrôle s'appliquant aux istiophoridés) (**COC_315/2023**, et le résumé à l'annexe 1 dudit document).*

*c. Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 16-13 en vue d'améliorer l'examen de l'application des mesures de conservation et de gestion s'appliquant aux requins capturés en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 18-06) (feuille de contrôle s'appliquant aux requins) (**COC_314/2023**, et le résumé à l'annexe 1 dudit document)*

*d. Recommandation de l'ICCAT visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs scientifiques à bord de navires de pêche (Rec. 16-14) (**COC_317/2023**)*

9. Examen des mises à jour du plan stratégique pour l'examen des priorités en matière d'application au titre de 2024-2025.

10. Examen des réponses apportées aux lettres du Président à la suite de la réunion de 2022

*Les réponses sont incluses dans le document **COC_309/2023**. Les soumissions tardives sont publiées en addendum à ce document.*

11. Examen des tableaux d'application

*Les projets de Tableaux d'application ont été diffusés en tant que document **COC_304/2023**.*

12. Examen d'autres informations pertinentes, y compris les soumissions au titre de la Rec. 08-09

*Les rapports annuels, tels que soumis par les CPC, sont réunis dans le document **COC_301/2023**.*

*Informations soumises au titre de la Rec. 08-09 par plusieurs ONG ainsi que l'Union européenne sont disponibles sous la référence **COC_312/2023**, conjointement avec les réponses reçues à ce jour*

13. Examen de la mise en œuvre et de l'application par les CPC des exigences de l'ICCAT, en se concentrant sur les questions et/ou les cas prioritaires

*Les questions et réponses sur la version provisoire du **COC_308/2023** seront publiées sous la référence **COC_306/2023**. Une version révisée des Tableaux récapitulatifs de l'application (**COC_308A/2023**) comporte toutes les réponses reçues par écrit avant la réunion ou toutes les soumissions additionnelles. Voir également **COC_303/2023**, **COC_305/2023** et **COC_312/2023**, qui contiennent des informations sur les problèmes potentiels d'application qui sont pertinents pour l'examen de l'application de chaque CPC.*

Voir également le programme des questions d'application et des actions correspondantes (Réf. 22-18).

14. Examen des informations concernant les non-CPC

*Les réponses aux courriers du Président sont disponibles sous la référence **COC_310/2023**.*

15. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour

- a) Approbation de l'annexe d'application

*Les tableaux d'application (Annexe d'application) devraient être achevés et adoptés par le COC (**COC_304/2023**).*

- b) Identification ou autres mesures à prendre en vertu de la Recommandation sur les mesures commerciales (Rec. 06-13)

*Les données soumises conformément à la Rec. 06-13 sont publiées par voie électronique en tant qu'**annexe 1** du **COC_303/2023**. Des informations supplémentaires pourraient également être incluses dans le document **PWG_401/2023**. Le Comité devrait envisager toute action nécessaire sur la base du document **COC_308A/2023** et d'autres informations pertinentes.*

- c) Action en vertu des recommandations liées aux données (Recs 05-09 et 11-15)

*La Rec. 11-15 sert de base à l'interdiction des pêches si les données de tâche 1 ne sont pas reçues. La Rec. 05-09 stipule que le Comité d'Application ou le PWG devra identifier les insuffisances de données problématiques et recommander les mesures pertinentes que les CPC respectives devront prendre à l'effet de résoudre le problème (**COC_303_APP_3/2023**) et (**COC_303_ANN_8/2023**).*

- d) Toute autre action au titre de la Réf. 22-18

16. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

Aucune nouvelle demande n'a été reçue dans le délai imparti. La Bolivie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taipei chinois jouissent actuellement du statut de coopérant.

17. Recommandations à la Commission en vue d'améliorer l'application

18. Élection du Président

Le Comité d'application devra élire son Président pour la période biennale 2024-2025.

19. Autres questions

Les CPC pourraient soulever toute autre question. Aucune n'a été communiquée à la date de rédaction mais pourrait être soulevée jusqu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

*Étant donné que les lignes directrices pour la présentation des rapports annuels ont été rendues obsolètes par l'introduction de l'IOMS, des lignes directrices provisoires révisées pour la présentation des rapports annuels ont été présentées dans le document **COC_307/2023**. Ces lignes directrices devront peut-être être revues à l'avenir, en fonction de l'avancement des travaux sur l'IOMS.*

20. Adoption du rapport et clôture

**Groupe de travail permanent sur
l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Neil Ansell (UE), Président du PWG.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **PWG_400/2023**.*

4. Examen du rapport de la 16^e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et d'autres groupes de travail subsidiaires pertinents et examen de toute action nécessaire

*Le rapport du Groupe de travail IMM est disponible en tant que document **PWG-408/2023**. Les rapports des Groupes de travail subsidiaires seront examinés aux points respectifs du point 5 de l'ordre du jour.*

5. Examen, en tenant compte des conclusions du point 4, de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

5.1 Programmes de documentation des captures et de document statistique

*Les rapports des réunions du Groupe de travail technique eBCD (eBCD TWG) figurent dans les documents **PWG_403/2023** et **PWG_404/2023** et le rapport de la réunion du Groupe de travail ad hoc dédié au système de documentation des captures (GT CDS) figure dans le document **PWG_409/2023**.*

*Des informations sont contenues dans le Rapport du Secrétariat au PWG (**PWG_401/2023**), Section 1 et dans le document **PLE_105/2023**.*

*Le Japon a présenté un « Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'établissement d'un Groupe de travail sur le Système de documentation des captures (CDS WG) » contenu dans le document **PWG_418/2023** et un « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant et remplaçant la Recommandation 18-13 sur un Programme ICCAT de documentation des captures de thon rouge » a été présenté par le Groupe de travail IMM dans le document **PWG_419_REV/2023**.*

*Le Rapport sur la mise en œuvre de la dérogation visant à valider les BCD pour les opérations commerciales de thon rouge entre États membres de l'UE est présenté sous la cote **PWG_413/2023**.*

5.2 Programmes d'observateurs et EMS

*Les informations relatives à la mise en œuvre du programme d'observateurs sont incluses dans le document **PA2_601/2023** et au programme d'observateurs (ROP) pour les transbordements en mer dans le document **PWG_402/2023**.*

*Deux réunions du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique ont été tenues en 2023, et les rapports de ces réunions sont disponibles sous les références **PWG_411/2023** et **PWG_412/2023**.*

*Le rapport de SATLINK sur le Projet pilote REM réalisé à bord des navires de transformation est présenté dans le **PWG_414/2023**.*

*L'Union européenne a présenté un « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir des normes minimales et des exigences du programme aux fins de l'utilisation des systèmes de surveillance électronique (EMS) dans les pêcheries de l'ICCAT » (**PWG_415/2023**).*

5.3 Exigences relatives aux transbordements en mer et au port

*Le programme de transbordement de l'ICCAT a été mis à jour en 2021 (Rec. 21-15) afin d'inclure les navires de charge transbordant au port dans le Registre des navires de charge de l'ICCAT. Le Registre peut être consulté à l'adresse www.iccat.int/fr/vesselsrecord.asp. Des informations complémentaires sur les exigences en matière de transbordements sont incluses dans les documents **PWG_402/2023** et **COC_305/2023**.*

*Le Secrétariat demande quelques éclaircissements concernant la documentation à soumettre ; les questions sont contenues dans le document **PWG_424/2023**.*

5.4 Normes concernant l'affrètement et autres accords de pêche

*Un résumé des accords et rapports d'affrètement provenant des CPC a été présenté au Comité d'application sous la référence **COC_303/2023**. Un tableau résumant les informations sur les accords d'accès est également inclus dans le document **COC_303/2023**.*

*Quelques questions ont été soulevées au cours de l'année 2023 concernant les exigences en matière de rapports sur les accords d'accès. Ces questions sont comprises dans le document **PWG_424/2023**.*

5.5 Observation des navires en mer et programmes d'inspection

*Les rapports d'inspection soumis dans le cadre du Programme ICCAT d'inspection conjointe sont disponibles en tant qu'**annexe 3** du document **COC-303/2023**, et les observations de navires à l'**annexe 11** du document **COC_303/2023**. La réponse du Maroc est incluse dans l'**appendice 4** du **COC_303/2023**, étant donné que la réponse était valable à la fois pour un rapport d'inspection JIS et une observation de navire.*

*Le rapport de synthèse du séminaire sur les programmes d'arraisonnement et d'inspection en haute mer qui s'est tenu à Vigo en septembre 2023 est disponible sous la cote **PWG_425/2023**.*

*Le Groupe de travail IMM a présenté un « Projet de Recommandation de l'ICCAT pour un programme d'inspection internationale conjointe dans la zone de la Convention dans les zones situées relevant de la juridiction nationale » dans le document **PWG-423/2023** et l'Union européenne a proposé un « Projet de Résolution de l'ICCAT pour l'établissement d'un Groupe de travail sur le soutien à la mise en œuvre de la Recommandation 23-XX de l'ICCAT établissant un programme d'inspection internationale conjointe » dans le document **PWG_421/2023**.*

5.6 Programmes d'inspection au port et autres mesures du ressort de l'État du port

*Le rapport de la réunion de 2023 du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance est inclus dans le document **PWG_406/2023**. Une mise à jour des activités menées en 2023 figure dans le document **PWG_407/2023**.*

*Un « Projet de Recommandation de l'ICCAT sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) », approuvé par le Groupe de travail IMM, figure dans le document **PWG_417/2023**.*

5.7 Exigences d'inscription des navires

*Certaines informations sont incluses dans le document **PWG_401/2023**.*

5.8 Exigences du système de suivi par satellite des navires

*Les informations du Secrétariat sont présentées dans le document **COC_303/2023**.*

5.9 Responsabilités de l'État de pavillon

*Le Rapport du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail est disponible sous la référence **PWG_410/2023**. Le Président du Groupe de travail a présenté un « Projet de Résolution de l'ICCAT sur les principes fondamentaux relatifs aux normes de travail dans les pêcheries de l'ICCAT » dans le document **PWG_422/2023**.*

5.10 Autres questions

6. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

*Le document **PWG_405/2023** comporte le projet de Liste IUU. Le projet de liste contient nouveaux navires ainsi que des informations actualisées provenant d'autres ORGP thonières.*

*La Chine (R.P.) a proposé un « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-13 sur l'établissement d'une liste de navires présumés avoir mené des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées » qui est présenté sous la cote **PWG_420/2023**.*

*Le Secrétariat demande des éclaircissements sur un aspect du processus d'établissement de listes croisées ; la question figure dans le document **PWG_424/2023**.*

7. Élection du Président

Le PWG devra élire son Président pour la période biennale 2024-2025.

8. Autres questions

9. Adoption du rapport et clôture

Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD)

1. Ouverture de la réunion

Mme Deirdre Warner-Kramer (États-Unis), Présidente du STACFAD, ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **STF_200/2023**.*

4. Rapports du Secrétariat

4.1 Rapport administratif de 2023

*Le rapport a été publié sous la référence **STF-201/2023**.*

4.2 Rapport financier 2023

*Le rapport financier a été publié sous la référence **STF-202/2023** et le document **STF-207/2023** présente la situation actuelle du Fonds de roulement de l'ICCAT.*

4.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

*Les informations seront diffusées lors de la réunion en tenant compte des informations les plus actualisées disponibles à travers le **STF-205/2023** (Informations sur les arriérés de contributions et les plans de paiement des arriérés)*

5. Assistance aux CPC en développement

5.1 Révision des procédures et du financement du Fonds de participation aux réunions

*Des informations sur les dépenses du fonds de participation aux réunions figurent dans le document **STF-206/2023**.*

*Les États-Unis ont présenté un projet de règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions (document **STF-210/2023**) pour examen par le STACFAD.*

6. Examen des méthodes permettant de garantir la disponibilité des rapporteurs

Cette question a été examinée dans une certaine mesure par le groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) en 2022, mais compte tenu de la difficulté à trouver des rapporteurs, en particulier pour les réunions intersessions de la Sous-commission 1, le STACFAD pourrait avoir besoin d'examiner cette question de façon plus approfondie.

7. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable

Le Présidente du STACFAD rendra également compte à la Commission des progrès réalisés par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable (VWG-SF).

8. Examen des implications financières des demandes du SCRS

*Le document **STF_208/2023** répertorie la demande de financement du SCRS pour la période 2024/2025.*

9. Examen des implications financières des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT proposées

Faisant suite à une décision prise par la Commission en 2019, chaque proposition devrait être accompagnée d'une estimation des ressources additionnelles requises, notamment du Secrétariat de l'ICCAT, pour la mise en œuvre de toute nouvelle exigence de déclaration ou de toute autre tâche qu'elle inclut (STF_209/2023).

10. Budget et contributions des Parties contractantes au titre de 2024/2025

*Le projet de budget ordinaire a été diffusé à l'avance et est disponible dans le document **STF_203/2023**. Le budget pour l'eBCD a également été diffusé 60 jours à l'avance et est disponible sous la référence **STF_204/2023**.*

*Proposition de budget de la Commission pour le Système intégré de gestion en ligne (IOMS) - 2024-2025 (**STF_211/2023**).*

11. Élection du Président

Le STACFAD devra élire son président pour la période biennale 2024/2025.

12. Autres questions

13. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 1

1. Ouverture de la réunion

M. Paul Bannerman (Ghana), Président de la Sous-commission 1, ouvrira la réunion.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est présenté dans le **PA1_500/2023**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*Le document **GEN_004/2023** contient la composition actuelle de la Sous-commission.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) est inclus dans le document **PLE_104/2023**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 1 et répondra aux questions soulevées par la Commission en ce qui concerne les thonidés tropicaux.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 1 et examen de toute action nécessaire

*Les rapports sur les première, deuxième, troisième et quatrième réunions intersessions de la Sous-commission 1 figurent dans les documents **PA1_501/2023**, **PA1_502/2023**, **PA1_503/2023**, et **PA1_504/2023** (rapport du Président), respectivement.*

7. Examen des tableaux d'application et des plans de remboursement

*Les projets de tableaux d'application ont été diffusés en tant que document **COC_304/2023**.*

*Le Sénégal a présenté un plan de remboursement de sa surconsommation de thon obèse dans le cadre du « Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant le plan de remboursement du Sénégal pour le thon obèse ». Celui-ci est inclus dans le document **PA1_505/2023**.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

Sur la base de l'évaluation des stocks et de l'avis du SCRS, la Commission devra adopter des mesures de conservation additionnelles pour l'albacore à la réunion annuelle de 2023, qui pourraient inclure un TAC révisé, des fermetures ou des limites de prise allouées.

Les propositions suivantes ont été présentées à la Sous-commission 1 :

*L'Union européenne a présenté un « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 22-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux », qui est inclus dans le document **PA1_508/2023**.*

*L'Afrique du Sud, le Japon et le Brésil ont également présenté un « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 22-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux », qui est inclus dans le document **PA1_509/2023**.*

*Les États-Unis ont également proposé un « Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'élaboration d'objectifs de gestion conceptuels initiaux pour le thon obèse de l'Atlantique, l'albacore et le stock de listao de l'Est » (**PA1_510/2023**).*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la Recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.

11. Élection du Président

La Sous-commission devra élire un Président pour la période biennale 2024/2025.

12. Autres questions

13. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 2

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Shingo Ota (Japon), qui assure la présidence de la Sous-commission 2.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 2 est disponible en tant que **PA2_600/2023**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le **GEN_004/2023**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) est inclus dans le document **PLE_104/2023**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 2 et répondra aux questions posées sur les espèces des régions tempérées du Nord.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 2 et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 2 est disponible sous la référence **PA2_602/2023**.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les projets de tableaux d'application ont été diffusés en tant que document **COC_304/2023**.*

*Les tableaux sur le thon rouge et le germon du nord contenus dans le document **COC_304/2023** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises par le Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

En vertu de la Rec. 21-04, paragraphe 16, en 2023, la Commission devrait revoir la MP [pour le germon de l'Atlantique Nord] afin de déterminer s'il s'avère nécessaire de la réviser, y compris la HCR spécifiée à l'annexe 1, en tenant compte des analyses réalisées par le SCRS conformément aux paragraphes 14 et 15.

Les projets de Recommandations et de Résolutions suivants ont été présentés par les CPC :

*Une proposition sur l'allocation BFT-E, soumise par la Corée (Rép.), dans le document **PA2_605/2023** et un document de travail intitulé « Vers une allocation plus équitable du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée », soumis par le Royaume-Uni, dans le document **PA2_606/2023**.*

*« Projet de Résolution de l'ICCAT sur un projet pilote d'élevage du thon rouge (Thunnus thynnus) dans la mer Cantabrique », présenté par l'Union européenne, dans le document **PA2_606/2023***

*« Projet de Recommandation de l'ICCAT modifiant la Recommandation 22-08 », présenté par l'Union européenne, dans le document **PA2_607/2023**.*

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée* » soumis par le Président de la Sous-commission 2 dans le document **PA2_609/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-09 établissant une procédure de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique à appliquer dans les zones de gestion de l'Atlantique Ouest et de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* », soumis par le Président de la Sous-commission 2, dans le document **PA2_611/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-04 sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion et un protocole de circonstances exceptionnelles, pour le germon de l'Atlantique Nord (Rec. 21-04)* », présenté par l'Union européenne dans le **PA2_612/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-04 sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion et un protocole de circonstances exceptionnelles, pour le germon de l'Atlantique Nord* », présenté par le Royaume-Uni dans le **PA2_614/2023**.

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

10. Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.

11. Élection du Président

La Sous-commission devra élire un Président pour la période biennale 2024/2025.

12. Autres questions

*Un résumé des règlements et autres documents connexes adoptés par toutes les Parties contractantes concernées afin de mettre en œuvre la Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 20-08 concernant l'application du système eBCD (Rec. 21-08) est présenté dans le **PA2_610/2023**.*

*Un résumé du rapport soumis par la Norvège sur son projet pilote de stockage à court terme du thon rouge en 2023 est disponible en tant que **PA2_604/2023**. Le rapport complet est disponible à l'**annexe 1** du **PA2_604/2023***

*Le rapport sur la mise en œuvre du programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée a été publié en tant que **PA2_601/2023**.*

13. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 3

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Qayiso Mketsu (Afrique du Sud), qui assure la présidence de la Sous-commission 3.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 3 est disponible en tant que **PA3_700/2023**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le **GEN_004/2023**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

5.1 *Le Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) est inclus dans le document **PLE_104/2023**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 3.*

5.2 Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.

6. Examen des tableaux d'application

*Les projets de tableaux d'application ont été diffusés en tant que document **COC_304/2023**. La Sous-commission devrait s'assurer que toutes les données saisies dans le tableau sont conformes au paragraphe 4 de la Rec. 22-06.*

La Namibie connaît une surconsommation continue du germon du Sud, qui pourrait devoir être examinée par la Sous-commission.

7. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

8. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 7 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

9. Élection du Président

La Sous-commission devra élire son Président pour la période biennale 2024/2025.

10. Autres questions

11. Adoption du rapport et clôture

Sous-commission 4

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Amar Ouchelli (Algérie), qui assure la présidence de la Sous-commission 4.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 4 est disponible en tant que **PA4_800/2023**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le **GEN_004/2023**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) est inclus dans le document **PLE_104/2023**. Le Dr Craig Brown présentera les conclusions du Comité concernant la Sous-commission 4.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 4 et examen de toute action nécessaire

*Le Président résumera les conclusions de la réunion intersessions qui se tiendra immédiatement avant la réunion de la Commission. Les rapports précédents sont disponibles dans les documents **PA4_803/2023**, **PA4_804/2023** et **PA4_805/2023**.*

*Un document et une présentation contenant la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord : résultats finaux, guide de décision et spécifications des CMP ont été préparés par le sous-groupe technique sur la MSE pour l'espadon et sont disponibles sous les numéros **PA4_815/2023** et **PA4_816/2023**, respectivement.*

7. Examen des tableaux d'application et des plans de remboursement

*Les projets de tableaux d'application ont été diffusés en tant que document **COC_304/2023**. Le Curaçao a présenté un plan de remboursement dans le document **PA4_810/2023**.*

Le Venezuela connaît une surconsommation continue de l'espadon du Nord qui pourrait devoir être prise en compte par la Sous-commission.

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

La Rec. 22-03 stipule que, lors de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2023, la Commission devra examiner les procédures de gestion potentielles finales (pour l'espadon du Nord) et, en sélectionner une pour adoption et application afin d'établir le TAC au titre de 2024 et des années suivantes, y compris les mesures de gestion préalablement convenues à prendre en fonction de diverses conditions du stock.

*Les plans de développement, de pêche ou de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord soumis par les CPC en 2023 sont contenus dans le document **PA4_801/2023** et les plans de pêche de l'espadon de la Méditerranée soumis en 2023 sont contenus dans le document **PA4_802/2023**.*

Les Recommandations et Résolutions suivantes ont été soumises à l'examen de la Sous-commission 4 :

*« Projet de Recommandation de l'ICCAT pour un plan de conservation et de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord », présenté par le Canada dans le document **PA4_817/2023**.*

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion, pour l'espadon de l'Atlantique Nord* », proposé par les États-Unis et l'Union européenne dans le document **PA4_819/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 19-07 sur des mesures de gestion pour la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* », proposé par l'Union européenne dans le **PA4-813/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 19-08 de l'ICCAT sur des mesures de gestion pour la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Sud capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* », également soumis par l'Union européenne dans le **PA4_814/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 19-07 sur des mesures de gestion pour la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* », soumis par le Royaume-Uni dans le **PA4-818/2023**.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur un plan de remboursement pour le makaire bleu par Curaçao* » (**PA4_810/2023**).

« *Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'encerclement des cétacés* » proposé par la Corée (Rép.) (**PA4_806/2023**).

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT pour la conservation des requins-baleines (Rhincodon typus) interagissant avec les pêcheries de l'ICCAT* » (**PA4_807/2023**), présenté par l'Union européenne.

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT sur les raies manta et les raies mobulidées (famille Mobulidae) capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT* », présenté par le Royaume-Uni (**PA4_808/2023**).

« *Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT* », proposé conjointement par les États-Unis, le Belize, la France (SPM), Saint-Vincent-et-les-Grenadines, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, l'UE, le Canada, le Sénégal, l'Albanie, El Salvador et l'Algérie (**PA4_809_SPONS_4/2023**).

« *Projet de Recommandation supplémentaire de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-12 sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » a été présenté par le Canada et les États-Unis dans le document **PA4_811/2023**.

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Recherche

Le Président du SCRS informera la Sous-commission des initiatives de recherche en cours.

11. Élection du Président

La Sous-commission devra élire son Président pour la période biennale 2024/2025.

12. Autres questions

*Le tableau montrant l'état d'avancement du suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT - Sous-commission 4 est disponible en tant que **PA4_812/2023**.*

13. Adoption du rapport et clôture